

C'était le droit absolu de la demanderesse de faire connaître certaines choses, telle que, par exemple, la dépense exagérée occasionnée par l'enlèvement du système de chauffage à vapeur et son remplacement par un système à eau chaude. Il fut impossible à la Mère Régis d'en estimer le coût, mais on s'était parvenu à savoir que ce changement ne s'était opéré que pour donner de l'ouvrage à un neveu de la Mère Régis. Et l'on avait ainsi gaspillé une forte somme d'un argent destiné aux pauvres. Il était bien connu que pour un établissement de cette dimension le chauffage à vapeur était ce qu'il y avait de meilleur, ce qui avait été l'avis donné à la Supérieure par le gens de métier.

M. Tilley mit sous les yeux des jurés le cahier des minutes du Conseil où était relaté l'état de la soeur Basil. Il ne portait pas de signature. M. Tilley voulait, dit-il, que le jury examinât cette entrée et se rendit compte. Il avait demandé à la Mère Régis quand avait été faite cette entrée, et elle n'avait pu le dire.

J'affirme, dit M. Tilley, que le Dr. Phelan est une des chevilles ouvrières de toute cette affaire. Un homme qui essaye d'envoyer une femme dans un asile d'aliénés en s'appuyant sur le rapport d'un cahier de minutes vieux de vingt ans, est capable de tout.

Quand à la tentative d'enlèvement, le côté le plus barbare, suivant M. Tilley, en avait été l'entrée par force dans la chambre de la soeur Basil. Il ne se refusait pas à croire volontiers que dans des circonstances ordinaires le constable Nylon ne traiterait pas une femme si brutalement. Mais on avait averti l'agent de police qu'il avait affaire à une folle. Le vêtement fourni à la soeur Basil pour porter dans le train prouverait par lui-même, aux yeux des voyageurs, que c'était une folle qu'on menait dans un asile.

La soeur Basil demanda une enquête, et déclara qu'elle fournirait des preuves et des témoins. On n'en fit aucune. La Mère Régis ne croyait pas à la véracité des accusations et repoussa l'enquête. Au lieu de faire confiance à la soeur Basil et de se livrer à des recherches, elle refusa absolument de s'en occuper. La soeur Basil s'adressa alors à l'archevêque, mais elle n'eut pas plus de succès.

Poursuivant, M. Tilley montra en quoi l'archevêque était lié à la cause, et de quelle manière ce prélat avait abandonné sa partenaire, la Mère générale. Toutes les personnes impliquées dans la tentative d'enlèvement cherchaient à sa dégager "quand on les prit sur le fait." L'archevêque voulait en rejeter tout le blâme sur les femmes, et il n'était pas le premier à le faire. Faute d'une explication de l'archevêque qui préférait la chose suivre son cours, au lieu de la discuter, les jurés avaient le droit de tirer leurs propres déductions.

"J'ai demandé, continua l'accusé, si la soeur Mary Alice avait préparé quelque drogue pour la servir à la soeur Basil, et la soeur Mary Alice ne paraît pas au banc des témoins. Sur ce point encore, messieurs, vous vous ferez un jugement." M. Tilley déclara ensuite que l'archevêque avait enjoint au P. Mea de ne plus avoir de communications avec la soeur Basil.

Quant à comparer, comme la soeur Gabriel, le Dr. Phelan à un "bourreau," M. Tilley se refusait à la suivre aussi loin, mais il irait jusqu'à dire que le Dr. Phelan était le plus coupable des trois, les deux autres étant l'archevêque et la Mère générale. N'avait-il pas dit dans sa déposition qu'il ne faisait qu'accéder aux désirs de la Mère générale.

On avait déclaré dans les dépositions qu'il n'y avait rien de vrai dans les rapports de la soeur Basil. Pourquoi alors n'avoir pas établi une enquête, et s'être assuré de la façon dont l'orphelinat était administré.

SAUVETAGE DE L'ARCHEVEQUE.

Ne semblait-elle pas plutôt étrange cette ardeur que mit chacun à couvrir l'archevêque? Ce fait doit singulièrement surprendre le jury. Pourquoi n'a-t-on pas assigné le Dr. Gibson? L'archevêque savait, par une conversation avec ce docteur, ce qui s'ébruait. Pourquoi n'a-t-on pas assigné l'archevêque?

À la suite de la tentative d'enlèvement, l'archevêque était allé voir chez lui le constable Nylon pour apprendre de lui si l'on avait, au cours de l'opération, prononcé le nom du prélat. Nylon lui répondit qu'on s'était servi de son nom,